

Schoelcher, le 13 juin 2022

Service paysages, eau et biodiversité
Pôle eau et milieux aquatiques
Affaire suivie par : Jean-Michel POUTIER
Tél : 0596 59 59 68
Courriel : jean-michel.poutier@developpement-durable.gouv.fr

Analyse des progrès accomplis vers l'atteinte du bon état des eaux

1 Préambule

La directive-cadre sur l'eau (DCE) de 2000 fixe des objectifs pour la protection et l'amélioration de l'état des eaux des écosystèmes aquatiques, terrestres et des zones humides qui en dépendent.

Le rapportage DCE 2022 doit être accompagné de plusieurs documents dont « une note de progrès ».

La présente note de progrès a été établie sur la base des éléments figurant dans les documents suivants :

- Etat des lieux 2013 (Egis)
- SDAGE 2016-2021 accompagné de son programme de mesures
- Etat des lieux 2019 (Créocéan, Nature et développement, Ireedd)
- SDAGE 2022-2027 accompagné de son programme de mesures

2 Progrès réalisés sur le volet surveillance et évaluation

Un redécoupage des masses d'eaux souterraines plus pertinent

Les masses d'eau ont changé entre 2013 et 2019 et sont passées de 6 à 8. Ce nouveau découpage permet une meilleure caractérisation de l'état des eaux souterraines.

Pour l'état qualitatif, en 2013, 3 masses d'eau sur six étaient en état mauvais. En 2019, ce sont trois masses d'eau sur huit. Au niveau territorial, les surfaces concernées ont diminué. Le déclassement est causé par les polluants historiques.

Une meilleure caractérisation de l'état chimique des masses d'eau littorales

Dans l'EDL 2013, les 20 masses d'eau côtières et de transition avaient été classées en état indéterminé.

En 2019, grâce à la technique des échantillonneurs passifs, sur la base du dire d'expert de l'Ifremer toutes les masses d'eau littorales ont pu être classées en très bon état chimique.

Une qualification de l'état écologique des cours d'eau plus robuste avec le développement de nouveaux indicateurs adaptés aux Antilles

Les indicateurs adaptés au contexte insulaire tropical n'étaient pas disponibles en 2013. La mise en place des programmes de recherche spécifique a abouti à la conception d'un indicateur diatomée Antilles (IDA) pour la Guadeloupe et la Martinique. Son utilisation a été validée dans les arrêtés de surveillance et d'évaluation de 2015. Ce suivi a été intégré au réseau de surveillance de la Martinique et a été intégré à l'évaluation de l'état des eaux lors de l'EDL2019.

L'indicateur biologique macro-invertébré (IBMA) même s'il est employé depuis 2010 n'a été finalisé qu'en 2013.

L'état biologique a donc pu être évalué à l'aide des compartiments « Invertébrés » et « Diatomées » pour l'EDL 2019.

Une meilleure caractérisation de l'élément hydromorphologique

Lors de l'EDL2013, les études visant l'évaluation des pressions n'étaient pas disponibles et cette évaluation avait été faite à dire d'expert. Pour l'EDL 2019, cette évaluation a pu se faire à partir du référentiel hydromorphologique ultramarin (RHUM) développé par l'OFB et qui permet d'évaluer le risque d'altérations physiques des cours d'eau susceptibles d'empêcher l'atteinte du bon état écologique.

3 Progrès réalisés sur la caractérisation des pressions et évolutions de ces pressions

Une pression assainissement toujours importante et impactante

L'assainissement est la principale pression qui impacte les milieux aquatiques en Martinique. Concernant l'assainissement collectif, il est cependant difficile de caractériser l'évolution de cette pression entre l'EDL 2013 et 2019. Cette pression a été évaluée à partir des flux sortants des stations d'épuration issus des données d'autosurveillance.

Même si un travail important de fiabilisation de l'autosurveillance reste à faire en Martinique, la connaissance des rejets des stations d'épuration via l'autosurveillance s'est améliorée entre 2013 et 2019.

L'EDL 2019 montre que les rejets issus de l'assainissement collectif vers les cours d'eau sont en régression du fait de la fermeture d'anciennes stations d'épuration tandis que les flux vers le milieu marin ont augmenté.

Le potentiel des stations d'épuration collective collectif a malgré la fermeture d'unités importantes (Chateauboeuf, Acajou) augmenté. La pression assainissement collectif est toujours très impactante, même s'il existe des capacités théoriques de traitement suffisantes avec de nombreux des dysfonctionnements qui doivent faire l'objet de mesures correctives.

Concernant la qualité des rejets des effluents des industries, notamment celles des distilleries et sucreries, elle s'est améliorée ces quinze dernières années avec la mise en conformité réglementaire des installations et le renforcement des contrôles.

Une pression produit phytosanitaire en nette baisse marquée cependant par la persistance des polluants historiques

Les polluants historiques aujourd'hui interdits continuent à déclasser une partie des masses d'eaux. La chlordécone et le HCH ont été utilisés pour lutter contre le charançon du bananier jusqu'en 1993. Ce sont les principaux polluants historiques présents en Martinique.

A noter qu'en 2015, la norme de qualité environnementale pour la chlordécone qui était de 0,1 µg/litre pour les eaux douces de surface est passée à 5.10-6 µg/L pour l'eau douce et à 5.10-7 µg/L pour les eaux littorales ce qui a entraîné le déclassement de nouvelles masses d'eau.

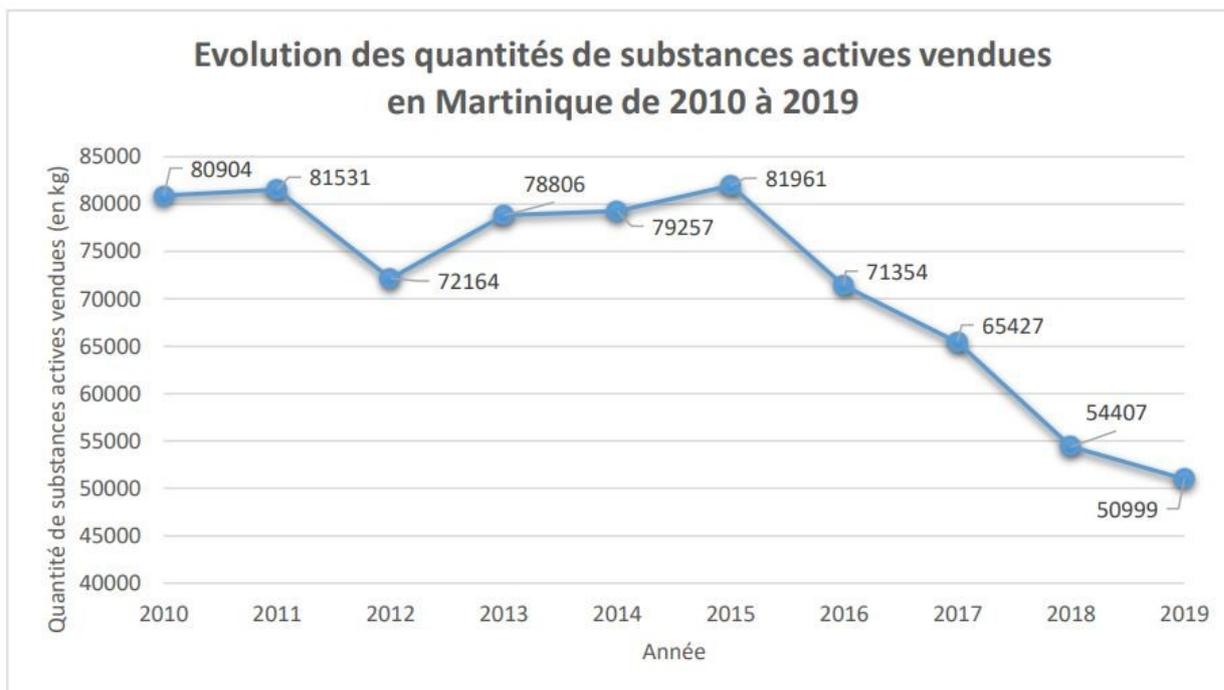
Aucun des produits phytosanitaires aujourd'hui utilisés ne vient déclasser les masses d'eaux de surface.

Concernant les eaux souterraines, en dehors des polluants historiques, seul le propiconazole vient déclasser une masse d'eau souterraine. Son usage étant interdit depuis 2021, une amélioration devrait se faire se ressentir sur la qualité de cette masse d'eau.

L'asulame est un herbicide qui était principalement utilisé sur la canne à sucre. Il avait bénéficié d'une dérogation jusqu'en janvier 2018. Même si ce n'est pas une molécule suivie au titre de la DCE, il faut noter qu'il n'est plus détecté dans les eaux depuis son interdiction.

La mise en œuvre du plan Ecophyto a permis la diminution significative de l'utilisation de produits phytosanitaires.

La note de suivi du plan Ecophyto 2019 montre une baisse importante de la vente des substances actives sur les dernières années (Banque Nationale des Ventes de produits phytopharmaceutiques par les Distributeurs agréés (BNVD) 2010-2019 et importations 971 2014-2018). La pression produits phytosanitaires est donc en forte baisse entre les deux cycles de la DCE.



A noter également l'interdiction intervenue en 2017 avec la loi Labbé d'utilisation de produits phytosanitaires pour les collectivités et en 2019 pour les particuliers qui a contribué à la diminution de cette pression.

Une pression prélèvement localisée sur quelques cours d'eau

En Martinique, la pression prélèvement s'exerce principalement sur les cours d'eau. 94% des prélèvements se font en rivière et 6% dans les eaux souterraines. 77% de l'eau est utilisée pour l'eau potable et 21% pour l'irrigation.

La tendance évolutive entre l'EDL de 2013 (données de 2011) et l'EDL de 2019 (données de 2016) montre que le prélèvement sur les masses d'eau pour l'irrigation a augmenté de 23%. Il faut cependant considérer ces chiffres avec précaution car en 2011, les estimations des prélèvements étaient moins précises. Les besoins en irrigation sont également très variables d'une année sur l'autre en fonction de l'intensité et de la durée de la saison sèche.

Pour ce qui est des prélèvements AEP et industriels les prélèvements sont du même ordre de grandeur entre l'EDL 2013 et l'EDL2019.

Deux masses d'eau cours d'eau concentrent 61% des prélèvements. La pression prélèvement est potentiellement impactante localement. Elle rend nécessaires des solutions de diversification des ressources en eau et un travail sur la réduction des pertes.

Une nouvelle pression : les sargasses

Depuis 2011, la Martinique, comme une partie du bassin caribéen est confrontée épisodiquement à un phénomène d'échouages massifs de sargasses pélagiques (*Sargassum fluitans* et *S. natans*).

En provenance de l'océan atlantique tropical, ces algues peuvent se développer abondamment certaines années puis dériver au gré des courants vers la Martinique. Les causes de ces arrivées sont la résultante de facteurs extérieurs à la Martinique à la fois anthropiques (déforestation, agriculture) et naturels (modification des courants).

Ces accumulations d'algues outre les dangers sanitaires avérés sur la santé humaine peuvent avoir des conséquences sur les écosystèmes marins :

- putréfaction des algues entraînant un apport important de matière organique sur le fond enrichissant le milieu et augmentant la turbidité
- diminution de la luminosité pénétrante au travers des radeaux stagnants en milieu côtier entraînant une diminution de l'activité photosynthétique et une anoxie du milieu

4 Evolution de l'état des masses d'eaux entre 2013 et 2019

Les chapitres suivants concernent l'évolution entre 2013 et 2019.

4.1 Masses d'eau cours d'eau (MECE)

Il faut noter que les états issus de l'EDL 2013 sont moins fiables que ceux calculés en 2019 pour deux raisons principales :

- Il n'existait pas d'indice biologique spécifique fiable aux Antilles, d'où l'utilisation d'indices développés pour la France continentale, pas toujours pertinents,
- Le réseau de surveillance était en cours de consolidation, moins développé qu'aujourd'hui.

Certains écarts peuvent donc apparaître entre les 2 évaluations, qui ne sont pas forcément significatifs.

Tendances évolutives des états écologiques et chimiques des MECE sans chlordécone (en haut) et avec chlordécone (en bas), entre 2013 et 2019, entre 2015 et 2019 et en comparant les méthodologies des guides relatifs à l'évaluation de l'état des eaux (REEE 2015 et REEE 2019)

SANS CHLORDECONE	Tendance 2013-2019 (pas de données EDL 2013)	Tendance 2015-2019 (REEE 2015)	Tendance 2019-2019 (REEE 2015-19)
ETAT ECOLOGIQUE	↓ = ?	↓ = 2	↓ = 0
	→← = ?	→← = 17	→← = 20
	↑ = ?	↑ = 1	↑ = 0
ETAT CHIMIQUE	↓ = ?	↓ = 0	↓ = 0
	→← = ?	→← = 14	→← = 20
	↑ = ?	↑ = 6	↑ = 0

AVEC CHLORDECONE	Tendance 2013-2019	Tendance 2015-2019 (REEE 2015)	Tendance 2019-2019 (REEE 2015-19)
ETAT ECOLOGIQUE	↓ = 3	↓ = 2	↓ = 0
	→← = 11	→← = 17	→← = 20
	↑ = 6	↑ = 1	↑ = 0
ETAT CHIMIQUE	↓ = 0	↓ = 0	↓ = 0
	→← = 20	→← = 14	→← = 20
	0	↑ = 6	↑ = 0

Bilan évolutif entre 2013 et 2019 de l'état écologique standard (avec chlordécone)

- 11 masses d'eau affichent une stabilité de l'état écologique et 14 masses d'eau pour de l'état chimique.
- 3 masses d'eau affichent une dégradation de l'état écologique.
- 6 masses d'eau affichent une amélioration de l'état écologique et 6 masses d'eau une amélioration de l'état chimique.

Il n'y a pas de modification d'état avec les différentes règles d'évaluation REEE 2015 et REEE 2019 pour les états EDL 2019 (données 2015-2017).

Les masses d'eau dont l'état s'est amélioré sont indiquées dans les tableaux suivants. Le code couleur de l'état des lieux est repris.

Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Etat et paramètres déclassant 2013 (REEE 2015)	Etat standard en 2019 (REEE 2019)
FRJR101	Grande Rivière	Biologie (zone de baignade)	
FRJR102	Capot	Zinc (fond géochimique ?)	Chlordécone
FRJR105	Sainte Marie	Biologie, hydromorphologie, érosion	IBMA, chlordécone
FRJR115	Monsieur	Biologie	IBMA, IDA, cuivre, chlordécone
FRJR118	Case Navire Aval	Biologie, Cu, Zn (fond géochimique ?)	IBMA, IDA
FRJR120	Roxelane	Biologie	IBMA, IDA, chlordécone, orthophosphate

Pour la Capot, le SDAGE 2016-2021 avait fixé un objectif moins strict pour l'état écologique en raison du Zinc. L'EDL 2019 a permis de ne plus déclasser la masse d'eau pour cette pression, même si la chlordécone conduit à maintenir en jaune l'état.

Classe d'état chimique par MECE en 2015 et 2019

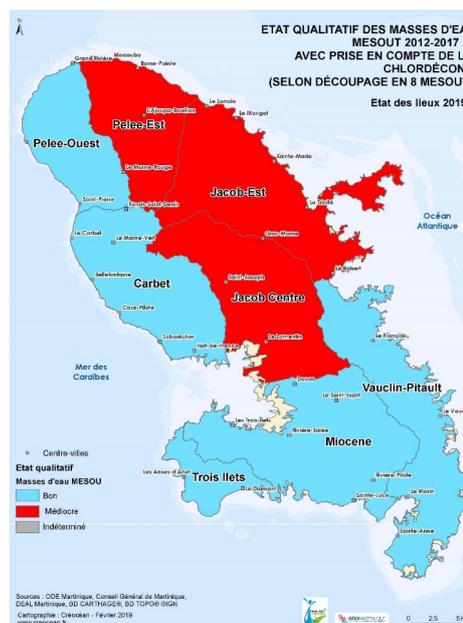
Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Etat standard des masses d'eau en 2015 (REEE 2015)	Etat standard des masses d'eau en 2019 (REEE 2019)
FRJR101	Grande Rivière	Hexachlorocyclohexane	
FRJR104	Lorrain Aval	Chloroalcanes	
FRJR108	Grande Rivière Pilote	Chloroalcanes	
FRJR112	Lézarde moyenne	Autres polluants (tributylétain)	
FRJR116	Madame	Autres polluants (tributylétain)	
FRJR118	Case Navire Aval	Autres polluants (tributylétain)	

4.2 Masses d'eau souterraine (MESOUT)

Comme mentionné au chapitre 2, les masses d'eau ont changé entre 2013 et 2019 et sont passées de 6 à 8.

L'état quantitatif des masses d'eau est resté bon pour toutes les masses d'eau en 2013 et 2019.

Pour l'état qualitatif, en 2013, 3 masses d'eau sur six étaient en état mauvais. En 2019 ce sont trois masses d'eau sur huit. Au niveau territorial, les surfaces concernées ont diminué.



4.3 Evolution des masses d'eau côtières (MECOT) et de transition (MET)

Pour l'état chimique et dans l'EDL 2013 les 20 masses d'eau côtières et de transition avaient été classées en indéterminé. En 2019, grâce à la technique des échantillonneurs passifs et au dire d'expert, elles ont toutes été classées en très bon ou bon état que la comparaison soit faite avec le REEE 2013 ou le REEE 2018 (double thermomètre).

En 2013, l'EDL précise « Le réseau de surveillance sur le littoral ne comprend que le volet biologique. L'état écologique est donc un état partiel basé sur un nombre limité de paramètres (communautés coralliennes, phytoplancton, physico-chimie) ne prenant pas en compte les substances spécifiques. Par ailleurs, les outils de bio-indication en milieu marin ne sont pas encore fiabilisés.

En 2019, l'IFREMER a pu fournir un classement plus fiable de l'état des masses d'eau.

Vu le biais méthodologique, le tableau suivant n'est fourni qu'à titre d'information.

Comparaison de l'état écologique des EDL 2013 et 2019 (sans prise en compte de la chlordécone) des masses d'eau côtières et de transition

Code	Masse d'eau littorale	EDL 2013	EDL 2019
FRJC001	Baie de Génipa	Orange	Orange
FRJC002	Nord Caraïbe	Jaune	Vert
FRJC003	Anses d'Arlet	Jaune	Vert
FRJC004	Nord Atlantique plateau insulaire	Jaune	Jaune
FRJC005	Fond Ouest de la baie du Robert	Jaune	Orange
FRJC006	Littoral du Vauclin à Sainte Anne	Orange	Jaune
FRJC007	Est de la baie du Robert	Jaune	Jaune
FRJC008	Littoral du François au Vauclin	Orange	Jaune
FRJC009	Baie de Sainte Anne	Jaune	Jaune
FRJC010	Baie du Marin	Orange	Orange
FRJC011	Récif barrière Atlantique	Jaune	Jaune
FRJC012	Baie de Trinité	Orange	Jaune
FRJC013	Baie du Trésor	Jaune	Vert
FRJC014	Baie du Galion	Jaune	Orange
FRJC015	Nord baie de Fort-de-France	Jaune	Rouge
FRJC016	Ouest baie de Fort-de-France	Jaune	Jaune
FRJC017	Baie de Sainte Luce	Jaune	Orange
FRJC018	Baie du Diamant	Jaune	Vert
FRJC019	Eaux côtières du Sud et Rocher du Diamant	Rouge	Vert
FRJT001	Etang des salines	Rouge	Rouge

5 Des études pour mieux caractériser l'état des masses d'eau et identifier les pressions impactantes

Différentes études ont été lancées ou vont l'être depuis la réalisation de l'état des lieux 2019 pour améliorer la connaissance des milieux, identifier les pressions impactantes et mettre en place des plans d'action.

Fonds géochimiques du cuivre et biodisponibilité

Le BRGM a réalisé une étude sur les fonds géochimiques des cours d'eau de la Martinique. Cette étude finalisée en 2017 conclut à l'existence d'un fond géochimique cuivre sur certains cours d'eau de Martinique et propose d'augmenter les NQE pour le cuivre.

Par ailleurs, les avancées permises par le guide méthodologique européen « Technical Guidance for implementing Environmental Quality Standards (EQS) for metals », devraient conduire à ne plus déclasser les cours d'eau pour le paramètre cuivre en Martinique.

Etude de la chambre d'agriculture d'évaluation de la pression quantitative

Dans le cadre de l'EDL 2019, la Chambre d'agriculture de Martinique a mené une étude visant à évaluer la pression exercée par l'agriculture par masse d'eau DCE et les impacts prévisibles. Elle est aujourd'hui terminée et souligne les risques importants de pénuries qui existent.

Etude sur la rivière OMAN

La masse d'eau OMAN a aussi perdu deux classes dans l'EDL 2019 par rapport à 2013 en passant à l'état mauvais. L'Office de l'eau (ODE) a lancé une étude pour identifier clairement les causes des faibles taux d'oxygène (pressions anthropiques ou caractéristiques naturelles). Sa finalisation est prévue pour 2023.

Etude sur la rivière DESROSES

Suite à l'état des lieux de 2019, il a été constaté que l'état de la masse d'eau FRJR107 Desroses était passé de moyen à mauvais. L'ODE a mené une étude pour comprendre le phénomène (inventaire des pressions) et aussi mettre en place un plan d'action pour améliorer la qualité de la masse d'eau. Elle est aujourd'hui terminée avec un plan d'action porté par la Communauté d'agglomération de l'espace sud de la Martinique pour mise en oeuvre.

Etude sur les volumes prélevables

Fin 2021, le BRGM a finalisé l'étude volumes prélevables réalisée sous maîtrise d'ouvrage DEAL/ODE. Cette étude confirme le potentiel d'utilisation des eaux souterraines qui sont aujourd'hui sous-exploitées. Elle met en évidence que certaines rivières présentent un contraste important des débits au cours de l'année même en l'absence de prélèvement et sont « naturellement » en tension en période de carême. Cette étude confirme également une surexploitation de certaines rivières pour l'eau potable et l'irrigation.

Dans les années à venir, sur la base de cette étude, des zones de répartition des eaux pourraient être mises en place avec constitution d'un organisme unique de gestion collective (OUGC).

Zones à enjeux environnementales assainissement non collectif

Une étude pilotée par la DEAL Martinique pour le compte du comité de l'eau et de la biodiversité a permis en 2020 d'identifier les zones à enjeu environnemental (ZEE) démontrant une contamination des masses d'eau sur les têtes de bassin versant par l'assainissement non collectif.

6 Le développement d'outils adaptés aux spécificités du bassin

Assainissement des eaux usées adapté au contexte Tropical par Traitement Extensifs utilisant des Végétaux

La filière de traitement des eaux usées par filtres plantés de roseaux/végétaux (FPR/FPV) est très développée depuis plus de 20 ans en Europe pour le traitement des effluents des petites collectivités.

Le projet ATTENTIVE (financé par l'OFB et l'ODE Martinique) a permis d'adapter la filière des filtres plantés de roseaux au contexte tropical des DOM, tout en mettant en œuvre localement les conditions de généralisation de ces filières de manière autonome.

Le Dispositif de Financement de l'Assainissement aux Particuliers (DFAP)

En Martinique, 58 % des abonnés au service public d'eau sont équipés d'un dispositif ANC. A titre de comparaison, les données nationales font état de 21 % des abonnés en assainissement non collectif. Il ressort des contrôles que 90 % d'entre eux sont non conformes (norme nationale).

Ainsi, les eaux rejetées ne sont que faiblement traitées et impactent les milieux aquatiques. Les travaux de réhabilitation pèsent lourd sur le budget des ménages, jusqu'à plus de 10 000€.

Le DFAP dont le pilotage est assuré par l'ODE Martinique est un dispositif multi-partenarial d'accompagnement financier des particuliers pour la réhabilitation de l'Assainissement Non Collectif (ANC) et le raccordement au réseau, intervenant en complémentarité des autres dispositifs financiers existants. Il est constitué d'un réseau des financeurs (ODE, EPCIs, CTM, CAF, CGSS) qui s'engage à aider financièrement les propriétaires dont l'habitation est située sur une zone prioritaire.

Modèle de gestion de la ressource

Le modèle de gestion de la ressource finalisé en 2022 et piloté par l'ODE regroupe dans un outil unique, les processus biophysiques régissant le fonctionnement des milieux aquatiques et les processus économiques conduisant à l'exploitation de ces milieux par l'homme. Il représente ainsi la complexité des interactions entre les activités humaines et les ressources en eau, dans un cadre d'analyse commun.

Le MGR prend en compte les 3 usages de l'eau que sont ; l'eau potable, l'agriculture et l'industrie. Il permet ainsi d'identifier les conflits d'usages et de mieux comprendre, par l'exploration de scénarios, la nature des compromis possibles entre différents objectifs de gestion de l'eau (satisfaire un usage au détriment d'un autre, minimiser le coût de gestion ou le risque, respecter les objectifs environnementaux, etc.)

Le MGR est un outil d'aide à la décision qui permet aux acteurs d'examiner une large gamme de stratégies de gestion de l'eau en les informant sur les impacts techniques, physiques, environnementaux et socio-économiques de divers scénarios de mesures ou politiques de gestion de l'eau qu'ils pourraient envisager de mettre en œuvre. En ce sens, le MGR peut être utilisé pour éclairer les débats et les décideurs quant aux enjeux économiques associés à tel ou tel choix de gestion.

Le Plan Eau DOM

Le Plan Eau Dom dont l'objectif est l'amélioration du service rendu aux usagers des services d'eau potable et d'assainissement s'est traduit par la signature par chaque EPCI d'un contrat de progrès. Un volet important de ces contrats de progrès concerne l'amé-

lioration de l'assainissement qui constitue une pression majeure sur les milieux en Martinique ainsi que la réduction des fuites sur les réseaux d'eau potable.

7 Des évolutions favorables de la gouvernance

Entre le deuxième et le troisième cycle de gestion, de nombreuses évolutions sont intervenues dans le domaine de la gouvernance en Martinique.

Création collectivité territoriale de Martinique

En 2015, la collectivité territoriale de Martinique a été créée. Elle succède au département et à la région et en reprend l'ensemble des compétences.

Prise de la Compétence eau et Gemapi par les EPCI

Par anticipation de la loi NOTRe, dès 2017, les 3 communautés d'agglomération de Martinique ont repris la compétence eau potable et assainissement ce qui a entraîné la disparition des syndicats existants (SICSM, SCCNO, SCNA). Cette reprise de compétence par les EPCI a engendré des difficultés notamment liées aux transferts de patrimoine. Ces difficultés sont maintenant résolues.

Les lois de décentralisation de 2014 (loi MAPTAM), puis 2015 (loi NOTRe) sont venues clarifier les compétences en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations en confiant aux 3 EPCI cette compétence. L'État a par ailleurs accompagné la prise de compétence GEMAPI au travers de la MATB (mission d'appui technique de bassin).

Cette nouvelle organisation a permis de rendre plus lisibles et plus efficaces les actions dans ces domaines, que les communes ou leur syndicat avaient du mal à mettre en oeuvre.

Transformation du comité de bassin en comité de l'eau et de la biodiversité

En 2017, le Comité de l'eau et de la biodiversité a succédé au comité de bassin avec l'intégration d'un volet biodiversité à ses prérogatives pour une meilleure intégration de l'ensemble des enjeux.

Création du Parc Naturel Marin de Martinique

En mai 2017 a été créé le Parc naturel marin de Martinique qui s'étend sur l'ensemble des eaux autour de la Martinique. Il est maintenant bien installé dans le paysage institutionnel avec un plan de gestion adopté en 2021 qui constitue également une avancée importante pour la protection des eaux littorales.

Des effets attendus à moyen terme

Le paysage institutionnel de la Martinique s'est donc à la fois simplifié et enrichi de nouveaux acteurs (Parc Marin). Même s'il est difficile de mesurer aujourd'hui les effets de ces évolutions, les conséquences favorables devraient se faire ressentir à moyen terme sur les masses d'eaux.

8 Bilan du programme de mesures 2016-2021 et perspectives pour le PdM 2022-2027

Un programme de mesures 2016-2021 très ambitieux

Le PdM 2016-2021 adopté en Martinique en novembre 2015 était constitué de 86 mesures pour un montant total de 507 M€.

Sur ces 507 M€, 231 M€ sont soit initiés, engagés ou terminés soit 45 % du coût total.

Un programme de mesure 2022-2027 recentré sur les pressions impactantes

Le nouveau PdM 2022-2027 est constitué de 43 mesures estimées à 217 M€. Il cible les pressions qui ont été identifiées comme impactantes et en particulier l'assainissement qui représente 60 % de son montant.

Le PdM 2022-2027 a été décliné dès son élaboration en actions opérationnelles territorialisées. Cette déclinaison a été facilitée par l'existence des contrats de progrès dans lesquels sont listés et chiffrés les actions programmées des collectivités compétentes en eau potable et en assainissement.

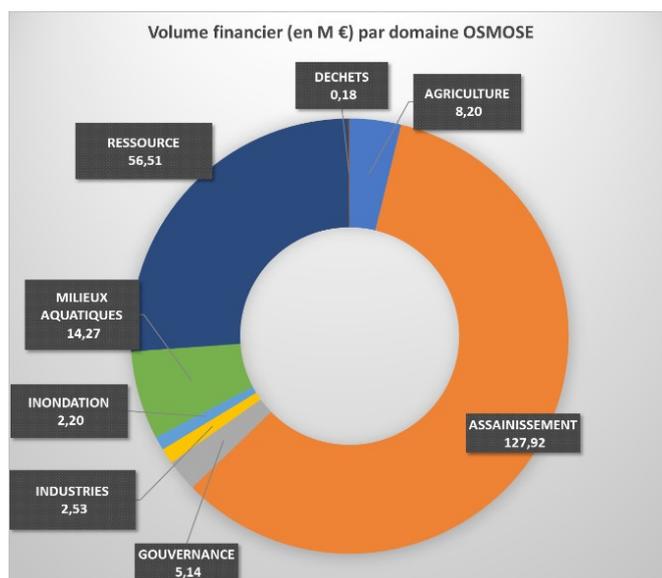


Table des matières

Préambule.....	1
Progrès réalisés sur le volet surveillance et évaluation.....	1
Progrès réalisés sur la caractérisation des pressions et évolutions de ces pressions.....	2
Evolution de l'état des masses d'eaux entre 2013 et 2019.....	5
Des études pour mieux caractériser l'état des masses d'eau et identifier les pressions impactantes.....	8
Le développement d'outils adaptés aux spécificités du bassin.....	9
Des évolutions favorables de la gouvernance.....	11
Bilan du programme de mesures 2016-2021 et perspectives pour le PdM 2022-2027.....	12